

Monsieur Thibaut GUILLUY
Directeur Général de France Travail

Fait à Paris, le 12 octobre 2026

Objet : Demande d'augmentation pour les agents publics de l'enveloppe Part Variable Individuelle (PVI) pour 2026

Monsieur le Directeur général,

En décembre 2024, la Direction Générale avait pris la décision de l'augmentation des bases de calcul par agent, et par conséquent, d'une augmentation des dotations régionales concernant les Parts Variables Individualisés des agents publics.

Aujourd'hui, compte-tenu :

- De l'incertitude concernant le versement de la PPV pour l'année 2026 (en décembre) ;
- Du gel du point d'indice de la fonction publique ;
- De l'absence de versement d'un 13ème mois pour les agents publics ;
- Du faible quota de carrières exceptionnelles qui demeure nettement inférieur au seuil de 15 % de l'effectif pourtant prévu par l'accord classification depuis 2021.

Et dans ce contexte de forte pression et au regard de l'effort important consenti par les agents tout au long de cette année, il nous semble primordial que la Direction Générale manifeste un signe concret de reconnaissance envers les agents publics.

Par conséquent, la Cgt-FO revendique un effort exceptionnel sur l'enveloppe des PVI concernant les attributions pour décembre 2026.

La Cgt-FO formule cette revendication sous la condition que cet ajustement constitue une mesure de soutien immédiate et qu'il n'impacte en aucun cas l'enveloppe budgétaire des PVI de l'année prochaine.

Nous vous remercions pour l'examen attentif et réactif sur cette revendication.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Cgt-FO France Travail
Nadia FORT
Katia OBIANG
Xavier URBAIN